



Langeac, le 06 mars 2017

Monsieur le Préfet de région des Pays de la Loire
Coordonnateur du PLAGEPOMI
Préfecture de la Loire-Atlantique
6 Quai Ceineray – BP 33515
44035 NANTES Cedex 1

Objet : *Politique de repeuplement du saumon sur le bassin Loire-Allier*

Monsieur le Préfet,

Depuis 2013, les acteurs majeurs concernés par la gestion des poissons migrateurs sur le bassin de la Loire (collectivités locales, fédérations de pêche de Haute-Loire et de Lozère et ONG) se sont exprimés à plusieurs reprises, particulièrement lors de la rédaction et la signature d'un manifeste pour le saumon, dans le cadre de la concertation préalable au lancement du marché de repeuplement du saumon sous maîtrise d'ouvrage de l'EPL ainsi qu'au sein des réunions des groupes d'appui et groupes de travail préalables au conseil scientifique du COGEPOMI (février, juin, septembre 2016 à Orléans).

Malheureusement les positions exprimées n'ont pas été entendues, ni reprises, ni même discutées. Les échanges se sont concentrés sur des modalités d'évaluation et de suivi autour de modèles dynamiques théoriques ou de protocoles de suivi génétique.

Les positions défendues par certains ont conduit, au nom du principe de précaution qui semble largement interprété, à la mise en place de modalités de repeuplement et d'alevinage dont les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. La mise en place de zones refuge sur la partie amont de Langeac, démarche a priori vertueuse, a conduit à des effets contradictoires : déversement des alevins de saumon dans les zones de plaines à l'aval de Brioude aux conditions de température et de qualité d'eau très défavorables pour l'espèce.

Le Ministère de l'Environnement a élaboré et mis en œuvre une politique de sauvegarde du saumon de l'Allier qui s'appuie sur trois piliers :

- 1- un soutien à la population de saumon de l'Allier via un établissement, le conservatoire national du saumon sauvage de Chanteuges, en charge de la capture de géniteurs, de la reproduction et du déversement d'alevins,
- 2- une politique de reconquête des milieux aquatiques qui s'appuie sur les collectivités locales porteuses de documents ambitieux dont le SAGE du Haut-Allier approuvé en décembre 2016 par 5 préfets, d'outils opérationnels, parmi lesquels le contrat territorial de Naussac et aussi de programmes d'investissements dans les réseaux d'assainissement soutenus par l'Agence de l'Eau,
- 3- une politique de connaissance scientifique de la biologie de l'espèce, de sa dynamique actuelle et future.

Ce dernier pilier a aujourd'hui tendance à mobiliser les énergies, capter des financements publics et à cristalliser les oppositions.

Les acteurs amont et aval du bassin de la Loire -collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, ONG, fédérations de pêche et les représentants de la pêche professionnelle en estuaire- souhaitent assurément une évolution des modalités de repeuplement et d'alevinage à la hauteur des objectifs à l'origine de ces politiques publiques. Le bien-fondé de leur démarche a été exprimé et voté lors du COGEPOMI d'octobre dernier.

Nous souhaitons ainsi attirer votre attention sur les mesures suivantes qui sont en cohérence avec les objectifs du COGEPOMI, qui n'alourdissent pas les instances de gouvernance et dont nous sommes convaincus de la pertinence :

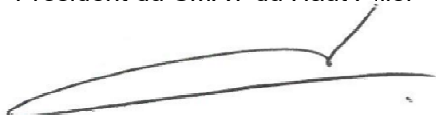
- 1- Revenir à la mention explicite de « préservation et valorisation » dans la formalisation des objectifs du PLAGEPOMI comme cela était prévu entre 2007 et 2012. L'économie et la production de valeur sont compatibles et complémentaires avec la préservation de l'environnement ;
- 2- Mentionner les objectifs de 1700 saumons adultes de retour après 5 ans et 3000 saumons adultes de retour à Vichy après 2 cycles de reproduction dans le PLAGEPOMI ;
- 3- Adapter la zone refuge en amont de Langeac, ce qui signifie :
 - Pas d'alevinage sur tous les affluents de l'Allier,
 - Pas d'alevinage entre Langeac et le barrage de Poutès,
 - Alevinage possible en amont de Poutès dès 2017 afin d'optimiser les mesures de dévalaison exceptionnelles mises en place par EDF, puis la nouvelle configuration de l'ouvrage en 2019.
- 4- Organiser une gouvernance locale des acteurs amont à travers un comité de suivi réunissant la Haute Loire, le Puy de Dôme et la Lozère avec l'objectif de porter une vision de terrain dans les instances du COGEPOMI.

Enfin, la dimension de recherche scientifique est nécessaire mais non suffisante. Elle semble trop s'imposer face à la vision de terrain des acteurs du territoire. Par ailleurs, les territoires amont, ont le sentiment d'être perçus, au vu de leurs qualités environnementales réelles, exclusivement comme des territoires d'étude ou d'expérimentation.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous souhaitons vous faire part de la nécessité de garantir l'équilibre entre les trois piliers de la politique de sauvegarde et de mise en valeur du saumon de l'Allier. Nous sommes confiants dans la capacité de vos services à porter cette vision équilibrée et raisonnable et à l'inscrire dans le prochain COGEPOMI.

Vous remerciant de votre attention et dans l'attente d'échanges futurs fructueux, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean-Pierre VIGIER
Député de Haute-Loire
Président du SMAT du Haut-Allier



Francis ROME
Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier



Antoine LARDON
Président de la Fédération Départementale
pour la Pêche et la Protection des Milieux
Aquatiques de Haute-Loire



Roberto EPPLE
Président de SOS Loire vivante - ERN France



Copies : Messieurs les Préfets de Haute-Loire, de Lozère, du Puy-de-Dôme, du Cantal et d'Ardèche, Messieurs les Présidents des Fédérations de pêche de Haute-Loire, de Lozère, du Puy-de-Dôme, du Cantal et d'Ardèche, Mesdames et Messieurs les DREAL du Centre, des Pays de Loire, et d'Auvergne-Rhône-Alpes, Mesdames et Messieurs les DDT de Haute-Loire, de Lozère, du Puy-de-Dôme, du Cantal et d'Ardèche, Monsieur le Président de l'Etablissement public Loire.